

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 11 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Lydia LENAINT, Jean-Michel POTS, Sonia PREHOUBERT, Laurence LUIS-LEON, Laura SERON-HABERLAND, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : M. Yves MORANDEAU pouvoir à M. Kylan GORIT, M. Mikaël MATIGNON pouvoir à Mme Laurence LUIS-LEON, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE

Absent excusé : Mesdames Cécile PETIT, Lucie CARLIER

Secrétaire de séance : Madame Sylvie VELUT

Délibération n°

2026\_D\_001

**Objet de la délibération : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DIT « MONT SAINT-BENOIST » EN COURS D'INSTRUCTION SUR LA COMMUNE D'AIX-EN-OTHE, COMMUNE DELEGUEE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS**

Le Conseil Municipal précise avoir pris connaissance du projet agrivoltaïque dit « Mont Saint-Benoist », porté par la société QAIR France, situé sur le territoire de la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS (Aix-en-Othe), faisant l'objet d'une demande de permis de construire actuellement en cours d'instruction.

Le projet a été présenté au conseil municipal lors de la séance du 28 février 2025, permettant d'exposer ses caractéristiques, son intégration agricole et paysagère ainsi que ses impacts potentiels.

Le projet a également fait l'objet d'un comité de projet réunissant différents acteurs du territoire et des services de l'état, suivi par une permanence publique en date du 28 avril 2025.

Madame le Maire informe que la commune est sollicitée afin d'émettre un avis sur ce projet dans le cadre de son instruction administrative.

Le **Conseil Municipal**, après avoir en avoir délibéré, à 5 voix Contre, 1 Abstention et 21 voix Pour

▸ **EMET** un avis favorable sur le projet agrivoltaïque dit « Mont Saint-Benoist », porté par la société QAIR France dans le cadre de la procédure d'instruction du permis de construire.

▸ **PRECISE** que le présent avis est rendu au titre des compétences communales et ne préjuge pas des décisions qui seront prises par les autorités administratives compétentes.

▸ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

